

République Islamique de Mauritanie

MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA PROMOTION
DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

La Wilaya de Nouakchott Ouest

Charte citoyenne pour la propreté et le civisme

« La propreté de notre ville est l'affaire de tous »

Convaincus que la ville est un espace commun, que sa propreté, sa beauté et la préservation de son environnement relèvent de la responsabilité de tous, et que le citoyen est un partenaire essentiel dans la préservation de sa ville et de son espace public ;

Conscients que la propreté n'est pas seulement un service public ni une campagne saisonnière, mais un comportement quotidien, une conscience civique, une culture collective et un engagement qui traduisent le respect que chacun porte à lui-même, aux autres, à sa ville et à sa patrie ;

Convaincus qu'une ville propre, saine, sûre et belle se construit grâce à la complémentarité des rôles des autorités publiques, des élus, des partis et formations politiques, de la société civile, du secteur privé, de la famille, de l'école, des institutions et de l'ensemble des citoyens, et que la responsabilité de la propreté commence par le comportement de chaque individu et se concrétise dans l'engagement de chaque famille, institution, quartier et service ;

Convaincus également que la préservation de la propreté de la ville ainsi que la protection de son environnement et de son espace public constituent une responsabilité citoyenne fédératrice, qui transcende les appartenances et les divergences et nous rassemble autour d'un intérêt commun : une ville propre, saine, sûre et belle, digne de ses habitants et de sa patrie ;

Nous, soussignés, nous engageons par la présente à faire de la propreté et de la conscience civique un engagement quotidien et un comportement collectif durable, et à contribuer, chacun à son niveau, à la construction d'une ville propre, saine, sûre et belle. À ce titre, nous nous engageons à ce qui suit :

- 1 Respecter la propreté publique**, s'abstenir de jeter les déchets de manière anarchique, les déposer dans les conteneurs, lieux et horaires prévus à cet effet, et préserver la propreté des rues, places, trottoirs, espaces publics et cours d'eau.
- 2 Préserver la propreté de l'environnement urbain**, notamment aux abords des habitations, commerces, institutions, ainsi que façades et trottoirs, veiller à ne pas dégrader l'aspect général de la ville et ne pas occuper les espaces et équipements publics d'une manière qui entrave la circulation des citoyens.
- 3 Assurer une gestion responsable des déchets** issus des activités et des travaux, notamment les déchets de construction, de démolition, les déblais, ainsi que les déchets provenant des ateliers, garages, ateliers de peinture et activités artisanales et professionnelles, les transporter et les éliminer dans les sites prévus à cet effet, et s'abstenir de brûler les déchets à ciel ouvert.
- 4 Protéger l'environnement, les équipements et les infrastructures publics**, préserver les arbres, les espaces verts, les réseaux d'évacuation des eaux pluviales et les canalisations, et ne pas y jeter de déchets ou de matières solides, ni à proximité, car ils constituent un patrimoine commun et un bien public.
- 5 Coopérer avec les autorités et les services compétents**, respecter la réglementation en vigueur, observer les horaires et les itinéraires de collectes des déchets, contribuer au signalement des pratiques nuisibles à la propreté et à l'environnement de la ville, et œuvrer, dans un esprit de responsabilité et de citoyenneté, à remédier aux dysfonctionnements constatés.
- 6 Contribuer à l'ancrage d'une culture de la propreté et de la conscience civique**, en les considérant comme un comportement quotidien et une responsabilité collective, notamment par la sensibilisation au sein des familles, des quartiers, des établissements scolaires et des lieux de travail, ainsi que par une participation active aux campagnes de propreté et aux initiatives bénévoles et communautaires, sans réduire la propreté à une campagne saisonnière ou à une réponse ponctuelle.

Notre engagement

Nous nous engageons à faire de la propreté de notre ville un comportement quotidien, de la protection de son espace public une responsabilité partagée, et du respect de la loi, de l'environnement et de l'ordre urbain une culture solidement ancrée ; nous nous engageons également à œuvrer ensemble, chacun à son niveau et dans la diversité de nos positions et de nos appartenances, en faveur d'une ville propre, saine, sûre et belle, qui préserve la dignité de ses habitants et reflète une conscience civique affirmée ainsi qu'une image digne d'elle-même et de notre patrie.

Fait à L'Ksar, le : 03/10/ 2026

